SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION

SECRÉTARIAT
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

RÉF. : ICGLR\2026\MEDIA\17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CIRGL CONDAMNE LES ATTAQUES DE DRONES CONTRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DES INFRASTRUCTURES CIVILES EN RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

Bujumbura, le 6 novembre 2026 – La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) condamne fermement les récentes attaques de drones contre des installations électriques vitales et des infrastructures civiles dans plusieurs États de la République du Soudan, perpétrées par la milice des Forces de Soutien Rapide (RSF), notamment à Khartoum, Al Jazirah, Sennar, Al Qadarif, le Nil et la mer Rouge.

Ces attaques ont causé d'importants dégâts aux infrastructures électriques, mettant plusieurs centrales hors service et perturbant l'approvisionnement en électricité dans de vastes régions du pays. Ces événements aggravent encore la situation humanitaire déjà désastreuse et exposent des millions de civils à des souffrances supplémentaires.

La CIGRL exprime sa profonde inquiétude face aux conséquences de ces attaques sur la population civile, en particulier sur l'accès aux services essentiels, notamment l'électricité, l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'éducation. La perturbation des infrastructures électriques menace également le fonctionnement des hôpitaux, des systèmes de traitement de l'eau, des réseaux de communication et d'autres services publics essentiels, tout en compromettant les activités économiques et productives.

Lesdites attaques constituent une violation flagrante du droit international humanitaire, car le fait de prendre délibérément pour cible des infrastructures civiles qui ne constituent pas des cibles militaires est interdit par le droit international humanitaire ; elles constituent donc un crime de guerre. En outre, la CIRGL appelle à la protection des infrastructures essentielles dans toutes les régions du Soudan et réaffirme son soutien indéfectible à la protection de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République du Soudan, ainsi qu'à la préservation de ses institutions et ressources nationales.

Enfin, la CIRGL exprime sa solidarité avec le peuple soudanais et appelle la communauté internationale, ainsi que les organisations régionales et internationales, à intensifier leurs efforts pour fournir une aide humanitaire au Soudan et à soutenir les initiatives visant à rétablir la paix, la stabilité et la sécurité dans ce pays.

Fin